

Thème 2 La participation politique

Chapitre 5 : Quels sont les répertoires de l'action politique aujourd'hui ?

Thème	Notions	Indications complémentaires
Quels sont les répertoires de l'action politique aujourd'hui ?	Répertoires d'action politique	Tout en insistant sur l'acte électoral et son rituel, on proposera une conception ouverte de la notion de répertoire d'action politique ne se résumant pas à la pratique régulière du vote. On présentera notamment les dimensions individuelles comme collectives de l'action de protestation politique. (I) L'évolution des répertoires d'action politique sera appréciée tant dans le temps long des transformations de l'ordre politique démocratique que dans le temps court de la conjoncture politique. (II)

Importance de l'acte électoral et de son rituel, mais conception ouverte de la notion de répertoire d'action politique.

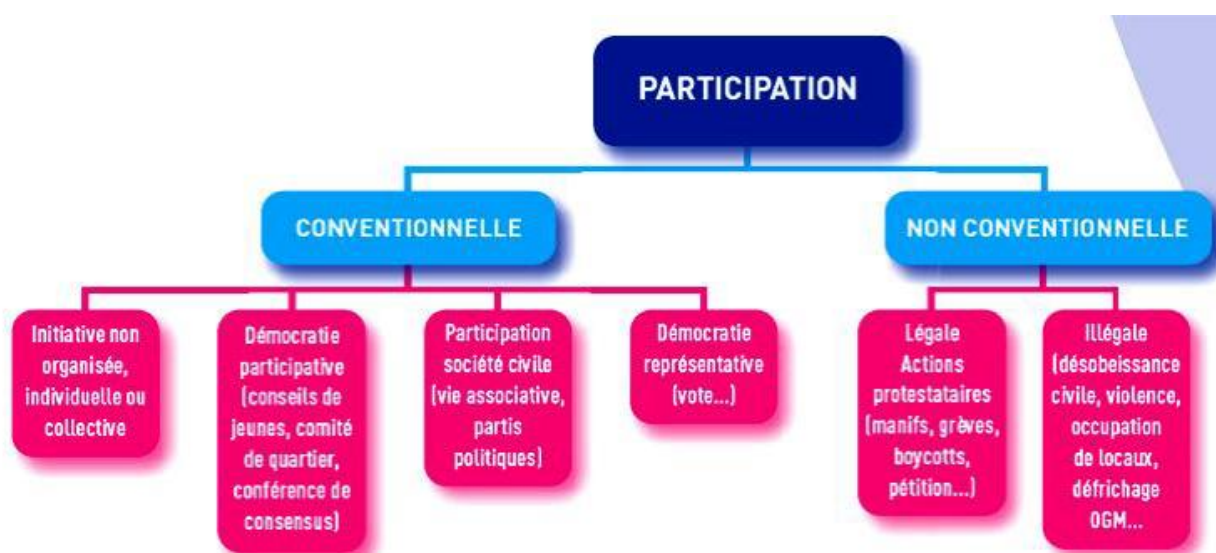
Dimensions individuelles et collectives de l'action de protestation politique.

Evolution des répertoires de l'action politique dans le temps long des transformations de l'ordre politique démo et dans le temps court de la conjoncture politique.

La participation politique* : « ensemble des activités, individuelles ou collectives, susceptibles de donner aux gouvernés une influence sur le fonctionnement du système politique » .

Ensemble des activités permettant aux citoyens d'entrer en relation avec le monde politique et l'influencer.

La participation politique désigne toute activité dans laquelle un citoyen prend part à la vie de la collectivité, même si le vote reste l'élément clé de la vie démocratique.



Des registres et des modalités différenciés pour une même notion de participation

Cette participation politique s'analyse par la culture politique d'une société et de ses groupes sociaux, mais aussi à travers les modalités du répertoire de l'action politique.

En effet, en fonction de la culture pol propre à un individu, à un groupe social ou à une société les choix pol des citoyens s'expriment différemment en termes de préférences partisans et de pratiques.

De plus, les groupes sociaux disposent selon les périodes de modalités d'interventions pol diverses. Ces moyens évoluent ds le temps en fonction de la structure sociale, législative, et des revendications exprimées.

Tout individu a à sa disposition un « **répertoire d'actions politiques*** », c'est-à-dire différents moyens utilisés individuellement ou collectivement afin de s'exprimer politiquement.

Répertoires d'action politique

Concept développé par le politiste français Charles Tilly dans les années 80. Il s'agit d'un ensemble de moyens d'action disponibles à un moment donné dans une société. Chaque groupe social en fonction de sa culture politique va maîtriser un répertoire d'action politique différent. Ces répertoires évoluent dans le temps et prennent des formes très diverses, allant du vote, à la pétition, la manifestation, la grève, la désobéissance civile, l'action violente, ...

Selon Charles Tilly, « Toute population a un répertoire limité d'actions collectives, c'est-à-dire des moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés. [...] Ces différents moyens d'action composent un répertoire, un peu dans le sens où on l'entend dans le théâtre et la musique, mais qui ressemble plutôt à celui de la commedia dell'arte ou du jazz qu'à celui d'un ensemble classique. On connaît plus ou moins bien les règles, qu'on adapte au but poursuivi » (Tilly, 1986).

I/ La diversité des formes de l'action politique

Action politique = manifestation concrète d'une opinion dans un espace public politique.

Force est de constater qu'elle ne se limite pas au vote, et que le **répertoire d'action politique** est bien plus large.

A/ Le vote, une forme de participation conventionnelle

La participation politique conventionnelle désigne l'ensemble des moyens d'actions institutionnels c'est-à-dire encadrés par des règles et des organisations.

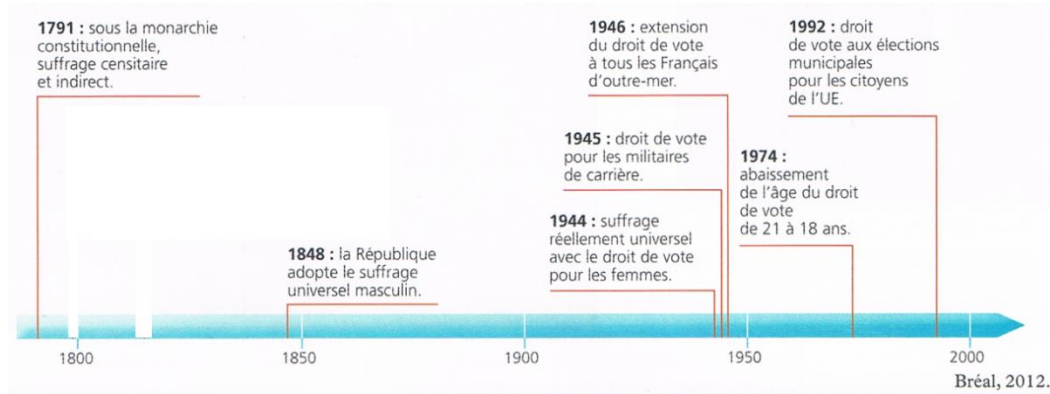
Ils sont centrés sur la participation au processus électoral, notamment sur la désignation des gouvernants :

La participation à une élection par le vote, par la participation à des meetings, l'adhésion à un parti + La participation à des procédures de démocratie délibérative ou participative, la participation à une discussion politique ou le suivi de l'actualité politique dans les médias.

1. Histoire de l'acte électoral : Un processus d'élargissement, de pacification et d'individualisation

L'acte électoral est un rituel qui réactive le sentiment d'appartenance à une communauté politique. Les contours de cette communauté se sont élargis avec le suffrage universel tandis que l'individualisation du droit de vote a donné plus de sens à la notion d'égalité.

Document 1 : Grandes étapes du droit de vote en France



1791 : suffrage censitaire et indirect La France est gouvernée par une monarchie constitutionnelle. Dans ce régime, la souveraineté appartient à la Nation mais le droit de vote est restreint. Le suffrage est dit censitaire. Seuls les hommes de plus de 25 ans payant un impôt direct (un cens) égal à la valeur de trois journées de travail ont le droit de voter. Ils sont appelés « citoyens actifs ». Les autres, les « citoyens passifs », ne peuvent pas participer aux élections.

1848 : suffrage universel masculin et vote secret Le mouvement révolutionnaire qui éclate en février 1848 met fin à la Monarchie de Juillet et institue la République. Le suffrage universel masculin est alors adopté par le décret du 5 mars 1848 et ne sera plus remis en cause. Tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques sont électeurs. Le droit d'être élu est accordé à tout électeur de plus de 25 ans. Le vote devient secret.

1944 : droit de vote des femmes et suffrage universel L'ordonnance du 21 avril 1944 donne aux femmes de plus de 21 ans le droit de vote et rend ainsi le droit de suffrage réellement universel. Les femmes votent pour la première fois aux élections municipales d'avril-mai 1945.

1945 : droit de vote des militaires L'ordonnance du 17 août 1945 dispose : "Les militaires des trois armées sont électeurs dans les mêmes conditions que les autres citoyens". Ils sont éligibles sous certaines conditions.

1974 : droit de vote à 18 ans Le président de la République Valéry Giscard-d'Estaing abaisse, par la loi du 5 juillet 1974, l'âge d'obtention du droit de vote à 18 ans au lieu de 21 ans.

1992 : naissance de la citoyenneté européenne : Le traité de Maastricht institue une citoyenneté européenne. Tout citoyen qui a la nationalité d'un des pays membres de l'UE peut, lors des élections municipales et européennes, voter et se présenter dans l'État membre où il réside.

Document 2 « L'isoloir »

L'introduction de l'isoloir en 1913 marque une évolution importante dans la ritualisation de l'acte électoral. **Le vote devient réellement secret et un acte individuel.** Il laisse ainsi l'électeur à l'abri des pressions des groupes et des notables. C'est un pas vers l'individualisation du vote qui va de pair avec son universalisation.

Aujourd'hui, la participation électorale est réglementée. Le code électoral interdit les discussions à l'intérieur du bureau de vote et la publication des sondages le jour de l'élection pour éviter que l'électeur soit influencé, des recours en cas de litiges sont prévus, les bulletins et les enveloppes doivent respecter une forme officielle et l'électeur doit en prendre au moins deux.

Au fil du temps on constate:

→ **Un élargissement du corps électoral: de plus en plus de catégories de personnes ont pu voter**

Le vote suppose un individu responsable, c'est-à-dire autonome et rationnel.

Ces qualités ont un temps été déniées aux catégories sociales exclues du suffrage (y compris du suffrage universel): personnes non imposables, femmes, militaires...

1974 : Droit de vote passe de 21 à 18 ans / ressortissants de l'union européenne depuis 1992

Débat sur l'abaissement de l'âge minimum (16 ans) et le droit de vote aux élections locales aux étrangers résidant en France

→ **Le vote est devenu un outil de pacification des relations sociales et favorise la cohésion sociale.**

Le vote permet d'éviter les conflits. La généralisation du vote avec le suffrage universel a permis de pacifier les relations sociales : Cela a contribué à délégitimer (rendre moins acceptable) la violence politique car il est possible d'exprimer pacifiquement ses opinions ; si on n'est pas d'accord avec les gouvernants, l'alternance est possible.

→ **Une individualisation du vote :**

L'électeur s'est émancipé des dominations sociales traditionnelles c'est-à-dire de l'influence des figures dominantes traditionnelles (noble, notable, ecclésiastique) mais également de la communauté villageoise (le vote a longtemps été perçu comme une pratique collective qui doit exprimer l'unité et l'identité du village).

Ceci a été permis grâce à l'évolution des pratiques :

L'introduction de l'isoloir en 1913, la mise à disposition des enveloppes ont eu pour objectif de protéger l'électeur contre les pressions sociales.

Le vote devient réellement secret et un acte individuel.

Progressivement, ces instruments font partie de ce que l'on appelle le rituel électoral qui confère au vote un caractère sacré.

En France, le droit de vote est un droit et n'est pas, juridiquement, une obligation. La question d'une éventuelle obligation du vote a souvent été débattue. Elle existe d'ailleurs dans certains pays, tels que la Belgique, la Suisse ou la Grèce. Néanmoins, elle n'a jamais été envisagée sérieusement en France. En revanche, **le droit de vote est moralement un devoir pour les citoyens**, comme le

rappelle l'inscription figurant sur les cartes électorales : " Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique ".

2. La constitution d'un rituel électoral et d'un acte sacralisé

Dès son instauration, le suffrage universel fait l'objet d'une sacralisation républicaine. Votum signifie vœu solennel, prière ; suffragium : intercession d'un saint auprès de Dieu ; scrutinium : cérémonie d'examen de la foi, acception divine de l'Élu...

Document 2 p 68

1. Fonctions manifestes du vote : désigner des représentants, trancher une question, exprimer des préférences politiques, protester contre le gouvernement...

2. Normes sociales : devoir civique, civilité, maîtrise des émotions (réserve, dignité), effectuer calmement une séquence ordonnée de gestes, ne pas émettre publiquement ses préférences...

Dispositifs électoraux : listes électorales, bulletins, enveloppe, isolement, urnes inviolables, scrutateurs... La procédure électorale s'appuie sur des normes et valeurs favorisant l'expression calme des demandes politiques : civilisation des mœurs politiques, patience citoyenne...

Un rituel est un ensemble de règles et d'habitudes qui président une cérémonie. Ces règles s'imposent aux individus par la force de l'habitude et apparaissent aux acteurs comme « naturelles » alors qu'elles sont sociales.

Ex. le défilé du 14 juillet aux Champs Élysées, le baccalauréat,...

3. Le rituel électoral, séparé des activités profanes, s'inscrit dans un espace chargé de symboles (mairies, écoles). Le citoyen doit s'isoler des regards et réaliser une séquence d'actes ritualisés pour exprimer un choix exempt de toute pression sociale.

Cet acte se déroule dans un espace politique sacralisé à l'abri des pressions ou le « bon électeur » est censé prendre ses distances à l'égard de ses intérêts particuliers et de ses pulsions.

4. Le vote a une forte dimension sociale et un caractère sacré : acte gratifiant, il est un rite de pacification et d'intégration nationales. Lors d'une messe civique, le groupe communie, approche la sphère mystérieuse du pouvoir et désigne ses dirigeants, auréolés par l'onction sacrée du suffrage universel.

Voter s'apparente à une cérémonie du devoir civique célébrant l'unité de la nation. Le vote manifeste l'appartenance à la communauté politique permet de légitimer le pouvoir. Dramatisée, ritualisée, l'élection acquiert une gravité quasi religieuse.

On peut donc comparer le vote à un acte religieux.

Le vote est un rituel pour plusieurs raisons :

→ Il se reproduit à dates régulières au même titre que les anniversaires, les pratiques religieuses, la rentrée scolaire, la fête nationale...

→ Il est codifié comme le déroulement d'une messe, une remise de la légion d'honneur ou le conseil des ministres du mercredi... Il se déroule toujours de la même manière. Il y a donc des « codes » de l'organisation : dates, gestes, symboles, vocabulaire...

- Quel jour vote-t-on ? On vote le dimanche
- Où se déroule le vote ? Le jour de l'élection, l'électeur va dans le bureau de vote.

- Le vote suppose le respect de procédures très codifiées: lesquelles ?
présentation carte d'électeur, prise en main des bulletins, enveloppe, rentrer dans l'isoloir, vérification du nom et du numéro inscrit sur la carte de l'électeur , glisser l'enveloppe dans l'urne, un scrutateur dit « a voté », signature...

Il y a donc un caractère solennel

- A la fin de la journée, il faut faire le dépouillement : comment cela est-il organisé ?
Un bureau composé de personnes désignées par le Maire compte les suffrages exprimés (ce sont ceux où il y a le nom d'une personne). Il compte aussi les bulletins blancs (ceux où il n'y a rien (ceux où il n'y a rien d'écrit) et les bulletins nuls (ceux où le nom est barré ou ceux qui comportent quelque chose d'écrit).

On peut parler d'**institutionnalisation du vote** = processus d'émergence de règles, de conventions (procédé, disposition) et de normes acceptées par le plus grand nombre, encadrant l'acte de vote.

→ Le vote a une forte **dimension symbolique** : Le vote n'est pas seulement l'expression d'une opinion politique et un moyen de désignation des représentants, c'est un acte chargé de sens et de symboles. Le vote favorise **l'intégration du citoyen à la collectivité** : Il rappelle aux élus et aux électeurs qu'ils appartiennent à une communauté, à un groupe avec des valeurs communes. En ce sens, il **renforce le sentiment national**. Il symbolise **l'égalité politique** des citoyens. Il est un symbole de conquête de droits et de liberté.

Le vote est censé d'une part permettre **un contrôle efficace des gouvernés sur les gouvernants** (possibilité de l'alternance) mais aussi de **légitimer les gouvernants**

On parle donc de **Rituel du vote*** : Ensemble des procédures qui encadrent le vote.

Le bureau de vote peut être considéré comme un espace sacralisé au sein duquel se déroule une cérémonie suivant un ensemble de procédures précises (un dimanche, un lieu public, s'identifier, prendre des bulletins et une enveloppe, se rendre dans l'isoloir, déposer son bulletin dans l'urne et entendre prononcer "A voté" par l'assesseur, signer la liste d'émargement).

Cette cérémonie a des fonctions socialisatrices. Elle implique le respect de règles strictes, manifeste le sentiment d'appartenance à la Nation renforçant ainsi sa cohésion, réactive des symboles communs à l'ensemble des citoyens.

Isoloirs, enveloppes, urne font partie de ce que l'on appelle le rituel électoral qui confère au vote un caractère sacré : l'acte électoral ressemble à une cérémonie extrêmement codifiée avec un rite gestuel (passage par l'isoloir après avoir pris l'ensemble des bulletins et l'enveloppe) et verbal (« a voté ») que l'on retrouve dans le langage journalistique (« profession de foi » des candidats, « le sacre de l'élection »).

L'acte électoral constitue la forme la plus visible et la plus ritualisée de l'action politique.

Document 4 p 69

Q1/ Quel est le contexte : 21 avril 2002 : la qualification du candidat FN au 2^e tour des présidentielles provoque un véritable « électrochoc politique ». voter Chirac pour faire barrage au FN, mais avec des gants.

Q2/ Quelle est la démarche proposée et par qui est-elle proposée ?

Cette démarche émane d'un électeur de gauche et s'inscrit dans le rituel électoral (devoir civique), tout en proposant une action novatrice de protestation symbolique :

Voter Chirac pour faire barrage au FN, mais avec des gants (manifeste sa colère, le rejet d'un scrutin jugé « tronqué »).

Q3/ Q4/ Peut-on manifester publiquement ses convictions dans un bureau de vote ?

Selon le code électoral, toute personne portant un signe distinctif qui affiche ses opinions sera expulsée du bureau de vote. Outre la remise en cause du secret du vote (art. L59), on peut y voir une pression exercée sur les autres électeurs (invitation à voter pour untel).

Relayée sur Internet et débattue dans les médias, la démarche n'a pas été appliquée car elle est apparue contre-productive : jugée illégale, elle aurait pu favoriser le candidat du FN.

Tendance récente : Montée de l'abstention (cf chapitre suivant)

Faire le bilan p 69



→ Manuel p. 69

symbolique – rituel civique – lieu – urnes – isolements – cérémonie – normes sociales – appartenance – communauté nationale – sacré.

Au-delà d'un choix politique, voter c'est manifester son appartenance à la collectivité et célébrer l'unité de la nation. D'où l'échec des expériences de votes électroniques (moins participation électorale), qui relève d'une logique plus individuelle.

B/ La participation politique ne se résume pas au vote

Le vote est une forme de participation conventionnelle caractéristique d'une démocratie représentative mais le citoyen peut aussi exercer son influence sur les gouvernants à travers d'autres formes de participation politique qu'elles soient conventionnelles ou non.

La distinction entre participation conventionnelle et participation non-conventionnelle est aujourd'hui contestée.

Complétez le tableau à l'aide des exemples suivants :

- | | | |
|--|------------------------------------|---|
| → Manifester. | → Voter blanc. | → Destruction de locaux d'une préfecture. |
| → Tenir un blog d'opinion. | → Faire grève. | → Désobéissance civile. |
| → S'inscrire sur les listes électorales. | → Faire une grève de la faim. | → Voter pour un parti « hors système ». |
| → Ecrire des slogans sur un mur. | → Signer une pétition. | → Se présenter aux élections. |
| → Héberger des sans-papiers. | → Assister à un meeting politique. | |

- Boycoter une entreprise.
- Rendre ses décorations.
- Adhérer à un parti.
- Bloquer les routes.
- Déstabiliser un site internet institutionnel ou d'un parti.
- Occuper des logements vacants.
- Financer un parti.
- Coller des affiches électorales sur les panneaux prévus à cet effet.
- Sit-in.
- Poser des bombes.
- Participer à une réunion d'un comité de quartier pour faire des propositions à la Mairie

Participation électorale		Participation politique non-électorale		
Non-protestataire	Protestataire	Non-protestataire	Protestataire légale	Protestataire illégale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coller des affiches électorales sur les panneaux prévus à cet effet. ▪ Financer un parti. ▪ Adhérer à un parti. ▪ Se présenter aux élections. ▪ Assister à un meeting politique. ▪ S'inscrire sur les listes électorales. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voter pour un parti « hors système ». ▪ Voter blanc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir un blog d'opinion. ▪ Comité de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sit-in. ▪ Grève de la faim. ▪ Rendre ses décorations. ▪ Boycoter une entreprise. ▪ Faire grève. ▪ Manifester. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poser des bombes. ▪ Occuper des logements vacants. ▪ Déstabiliser un site internet institutionnel ou d'un parti. ▪ Bloquer les routes. ▪ Désobéissance civile. ▪ Destruction de locaux d'une préfecture. ▪ Héberger des sans-papiers. ▪ Ecrire des slogans sur un mur. ▪ Poser des bombes

Participation électorale		Participation politique non-électorale		
Non-protestataire	Protestataire	Non-protestataire	Protestataire légale	Protestataire illégale

1. Les autres formes de participation politique conventionnelle

Il existe d'autres actions politiques de participations individuelles dites conventionnelles que le vote.

On peut citer les pratiques civiques suivantes :

- s'intéresser à la chose publique (écoute des émissions politiques, lecture de la presse, participation aux débats publics, participation à des meetings, démocratie participative et délibérative)
- se présenter à des élections
- soutenir, adhérer à un parti ou à une organisation (société civile organisée : association, syndicat, groupe d'intérêt),...

2. Les formes de participation politique non conventionnelle

Document 2 p 71

1. Exit (retrait, défection) : apathie politique, abstentionnisme passif, free-riding...
 Voice (prise de parole) : abstentionnisme militant, vote blanc, vote protestataire, mobilisation pacifique, violence politique...

Loyalty (loyauté, légitimisme) : rituel électoral, soutien des partis de gouvernement et de leur politique...

2. On peut exprimer son mécontentement en ne votant pas (abstentionnisme « dans le jeu », Muxel), en

votant blanc, en griffonnant son bulletin (vote nul), en votant pour un parti « hors système ».

3. On peut protester en dehors des élections par des moyens légaux ou illégaux, pacifiques ou violents :

pétitions, grèves, manifestations, boycott, désobéissance civile, blocage des routes, affrontements, séquestrations, attentats...

Document 3 p 71

1. La protestation politique est une forme de participation politique qui correspond à des actions individuelles ou collectives, contestant le pouvoir ou ses décisions, collectives, revendicatives et directes (face-à-face entre des citoyens mobilisés et le pouvoir), autonomes et expressives ; légales ou non. L'objectif est alors de reprendre la voix qui a été déléguée aux représentants.

2. En manifestant, des citoyens s'expriment collectivement en dehors des élections (action collective, autonome, expressive) pour affirmer publiquement un mécontentement et peser directement sur la décision publique (contestataire, revendicative, directe).

Pour être considérée comme une action de protestation collective, elle doit comporter plusieurs critères :

- **être collective** c'est-à-dire des mobilisations d'individus (et d'organisations) ayant pour objectif d'atteindre des fins partagées.

Par exemple, le refus du nouvel aéroport de Notre Dame des Landes regroupe des habitants, des agriculteurs (Confédération paysanne), des militants associatifs (ACIPA) et partisans d'origine diverses (EELV, Front de Gauche, libertaires). La manifestation contre le mariage pour tous rassemble des militants catholiques, des membres d'associations (Civitas, Association familiale catholique) et de mouvements politiques (parti chrétien démocrate de Christine Boutin...).

- **être porteuse de revendications et de contestations**, au sens où ses promoteurs défendent des causes qui s'opposent aux projets gouvernementaux.

Les militants anti-aéroport contestent le choix des élus et de l'Etat de la construction du nouvel aéroport sur le site de Notre Dame des Landes pour des raisons écologiques, économiques, sociales...

Les opposants au mariage pour tous rejettent le projet de loi du gouvernement Ayrault au nom de valeurs "familiales" et religieuses...

- **être directe** au sens où leurs promoteurs ne recourent pas aux canaux institutionnels classiques pour exprimer leurs points de vue (vote)
- **être autonome, expressive et publique** : les initiatives sont le fait de citoyens organisés collectivement indépendamment du pouvoir politique ; la dimension expressive (et parfois spectaculaire) est très importante (voir les différents slogans dans les manifestations) et l'objectif est de publiciser leur cause (même si le rapport aux médias est parfois conflictuel).

3. Ces modes d'action protestataires sortent des voies habituelles de la démocratie représentative et obéissent à une autre logique. Par légalisme, la science politique les a longtemps ignorés. Les qualifier de « non conventionnels » revient à considérer les activités électorales et partisans comme les seules formes légitimes de participation.

4. La protestation est souvent l'arme des faibles, un registre d'action politique qui permet aux groupes dominés et aux sans-voix de se faire entendre : classes populaires, femmes, lesbiennes et gays, jeunes, chômeurs, précaires, sans-papiers, SDF, Indiens du Chiapas, minorités...

La participation non conventionnelle désigne l'ensemble des activités distinctes de la participation conventionnelle, visant à influencer les choix gouvernementaux via diverses **actions protestataires**. Elles peuvent être légales mais aussi illégales, violentes ou non violentes, individuelles ou collectives.

Ces formes de participation politique se définissent comme des actions collectives qui mobilisent des groupes de citoyens plus ou moins nombreux dans le but de défendre des intérêts communs et d'influencer les décisions politiques sans que cela passe par le vote.

On retient donc plusieurs caractéristiques :

- actions revendicatives en confrontation directe avec le pouvoir en place, c'est-à-dire que le mouvement ne passe pas par des intermédiaires comme le seraient des représentants élus par exemple.
- actions autonomes et spontanées qui traduisent l'absence de cadre juridique pré-établi.
- actions publiques souvent fortement médiatisées, la visibilité de l'action étant le mot d'ordre pour qu'elle soit efficace.
- actions le plus souvent contestataires.

On se rapproche de la démocratie participative : « une manifestation d'impudence civique entre 2 échéances électorales. »

Ainsi, on peut distinguer les différents modes d'action d'une part à partir de leur dimension conventionnelle ou non et d'autre part à partir de leur dimension individuelle ou collective.

Complétez le tableau à l'aide des exemples suivants :

Adhérer à un parti/ Grève de la faim / Distribuer des tracts / Destruction de biens publics/ Refus de la légion d'honneur/ Financer un parti/ Coller des affiches / Organiser une campagne/ Organiser une campagne/ Manifestation / Sit-in / Rencontrer un élu / Sit-in/ Graffitis politiques sur les murs/ Faire du porte à porte/ Occupation de lieux symbolique : ZAD (aéroport notre dame des landes - barrage de Sivens / Participer à un meeting/« papa grue » : un père perché sur une grue pour obtenir plus de droits/ Se porter candidat/ Voter

	Participation conventionnelle	Participation non conventionnelle (<i>parfois à la limite de la légalité</i>)
Action individuelle		
Action collective		

	Participation conventionnelle	Participation non conventionnelle (<i>parfois à la limite de la légalité</i>)
Action individuelle	Voter Adhérer à un parti Financer un parti Rencontrer un élu Se porter candidat	Grève de la faim Graffitis politiques sur les murs Refus de la légion d'honneur « papa grue » : un père perché sur une grue pour obtenir plus de droits
Action collective	Organiser une campagne Participer à un meeting Coller des affiches Distribuer des tracts Faire du porte à porte	Occupation de lieux symbolique : ZAD (aéroport notre dame des landes / barrage de Sivens / à Roybon contre un espace de loisirs P et V), Sit-in Manifestation Destruction de biens publics

Une action collective est donc une mobilisation de citoyens rassemblés autour d'une cause, défendue à travers des actions, en opposition directe avec les détenteurs du pouvoir. Les actions de protestation à dimension collective sont multiples.

Dans le cas d'une protestation à dimension individuelle, le citoyen peut essayer d'exercer son influence sur les pouvoirs publics par des moyens qui ne sont pas toujours conventionnels.

Ces formes non conventionnelles de participation politique sont généralement portées par des **mouvements sociaux** : un mouvement social se définit comme une "entreprise collective de protestation et de contestation visant à imposer des changements - d'une importance variable - dans la structure sociale et/ou politique par le recours fréquent - mais pas nécessairement exclusif - à des moyens non institutionnalisés." (Neveu)

Document 4 p71

Q1/ Que signifient les chiffres entourés ?

- 64 : En 2008, environ 2 Français sur 3 affirmaient avoir déjà signé une pétition
- 16 : Sur 100 personnes interrogées, 16 en moyenne avaient déjà participé à un boycott.
- 31 : Environ un tiers des personnes déclaraient avoir participé aux cinq activités protestataires à la fois ou se disaient prêtes à le faire.
- 22 : En 1981, 22 % des enquêtés disaient n'avoir jamais pris part à l'une de ces actions ou ne pas vouloir y recourir.

Q2/ entre 1981 et 2008, comment les différentes pratiques protestataires ont-elles évolué ?

Toutes ces pratiques progressent, plus ou moins fortement.

- Pétition : + 49 % (+ 21 points);
- Manifestation : + 68 % (+ 17 points),
- boycott : + 60 % (+ 6 points) ;
- grève sauvage : + 20 % (+ 2 points) ; occupation
- de bureaux ou d'usines : + 28,6 % (+ 2 points).
- Participation aux cinq actions (ou volonté de le faire) : + 82,3 % (+ 14 points).

Q3/ Quelles sont les formes d'activités protestataires les plus répandues ?

Pétitions, manifestations et grèves autorisées sont les formes d'activités protestataires les plus répandues.

Le profil sociologique des protestataires

Les jeunes générations sont plus enclines à protester en particulier quand elles sont encore inactives (ex. manifestations lycéennes).

Le protestataire est plus souvent un homme qu'une femme ce qui peut s'expliquer par un taux d'activité supérieur des hommes.

Les catégories les plus diplômées et les plus favorisées sont surreprésentées.

Les indépendants ont une propension moindre que les professions salariées et d'autant plus de la fonction publique à manifester (écart de 32 points entre les agriculteurs et les enseignants).

Désobéissance civile

Pratique d'action collective caractérisée par un acte de violation explicite d'une loi dans le cadre

II/ Comment les répertoires de l'action politique évoluent-ils ?

La protestation politique s'incarne dans un répertoire d'action dont les modalités et les formes ont évolué au cours du temps.

A/ Comment les répertoires d'action politique ont-ils évolué sur le temps long ? Quand l'ordre politique se transforme

Document 1 p74

Q1/

La liberté guidant le peuple **décrit une insurrection armée**, une révolte populaire violente.

Q2/

La photo **décrit au contraire une protestation pacifique**. Elle consiste à adopter des modalités d'actions non-violentes : manifestations, sit-in, pétition, ...

Q3/

Ces deux images suggèrent une **évolution du répertoire d'action protestataire vers une moins grande violence**, une pacification de la protestation.

Le répertoire d'action politique, c'est-à-dire **l'ensemble des moyens d'action utilisés par les individus pour se faire entendre à une époque donnée**, a donc évolué comme nous allons le voir.

- On peut parler de pacification des mœurs politiques. La mise en place de l'Etat de droit en est une autre illustration. Les agressions physiques laissent la place aux joutes oratoires dans les arènes du pouvoir.
- L'institutionnalisation des conflits sociaux étudiés dans le 2.1. va dans le même sens.

- Cependant, ne pas avoir une vision linéaire de cette évolution : les émeutes urbaines de 2005 par exemple montrent que l'usage de la violence dans le champ de l'action politique n'a pas disparu dans nos sociétés. Gérard Mauger a parlé d'une révolte proto-politique pour désigner ces émeutes.

1. L'analyse de Charles Tilly

Charles Tilly est un sociologue, historien, philosophe et politiste américain (1929-2008).

- Il constitue des données statistiques sociales sur plusieurs pays, notamment la France et la Grande-Bretagne.
- A partir d'une de ses enquêtes, il analyse l'histoire sociale de la France.
- L'objectif de Tilly est de comprendre les "transformations des formes d'actions populaires" depuis le XVII^e siècle. C'est dans son ouvrage qu'il donne naissance au terme de répertoire d'actions collectives : "Ensemble des moyens par lesquels des individus agissent dans la poursuite d'intérêt commun". Ces répertoires ne sont pas fixes et statiques et sont amenés à se modifier au fil du temps.

Document 4 p 75

En 1986 Charles Tilly définit des modèles de protestations politiques qui mettent en évidence des évolutions de long terme des répertoires d'action collectifs. Ce tableau résume les 3 modèles des répertoires d'actions politiques qu'il a mis en évidence. Les 2 premières colonnes du tableau montrent comment les répertoires d'action politique ont évolué sur le temps long selon Tilly.

La 3^e colonne est l'analyse de Tilly actualisée et prolongée par Neveu.

Le sociologue Charles Tilly a étudié l'évolution des répertoires d'action politique en France sur le temps long, en opposant la période préindustrielle (1650 - 1850) et la période industrielle (1850 - 1980).

Selon Tilly, un **modèle « communal-patronné »** a dominé jusqu'en 1850, et a ensuite été relayé depuis par un **modèle « national-autonome »**, sans pour autant faire disparaître les mobilisations locales (plusieurs répertoires d'action pouvant cohabiter à un moment donné).

Il définit les répertoires d'action politique à partir de **plusieurs variables** :

- le cadre spatial (local ou national)
- la nature de la revendication (conflits offensifs ou défensifs, défense d'intérêt généraux par des communautés ou d'intérêts spécifiques par des groupes d'intérêt)
- l'autonomie des formes d'expression au-delà des rituels existants
- la symbolisation (usage de symboles et message protestataire indirect ou formulation explicite de revendications)
- le degré de violence et le recours au patronage.

Il oppose deux périodes :

- a. La période du modèle local-patronné (XVII^e - XIX^e siècle).

Avant la révolution industrielle.

Les mouvements sociaux s'y déroulent sur un **espace local**, l'action se déroule dans des lieux qui représentent l'objet du mécontentement et peuvent être **très violents**. Les actions ont peu de liens entre elles.

Il s'agit par exemple de la mise à sac des maisons de particuliers donc on estime qu'ils abusent de leur pouvoir, ou de batailles meurtrières entre villages, sabotage de machines,...

Le répertoire de l'action collective comprend donc un certain nombre d'actions violentes et localisées, qui sont mises en œuvre par un groupe social localisé et intégré (village, famille, etc)

Brusques flambées de violence soit à la suite d'une forte montée des prix des produits alimentaires, soit à cause d'une augmentation des impôts locaux, soit parce que les machines étaient susceptibles de dévaloriser le travail.

Les actions reprennent souvent des **moyens d'action ordinairement réservés aux autorités** (les réquisitions de céréales, processions religieuses, fêtes villageoises,...) et ont recours au **soutien d'autorités locales** (nobles, clergé) pour légitimer les revendications. D'où l'expression « patronné ». Elles ne remettent pas en cause le pouvoir central.

Ex : La révolte des Canuts (ouvriers tisserands de la soie)

Les canuts, étant soumis à de rudes conditions de travail (ils travaillaient dix-huit heures par jour), se révoltent à de nombreuses reprises. Leur première révolte, en novembre 1831, est considérée comme l'une des premières révoltes ouvrières. Ils occupent Lyon aux cris de : « Vivre libre en travaillant ou mourir en combattant ! ». Le roi Louis-Philippe envoie 20 000 hommes de troupe et 150 canons pour réprimer l'émeute.



Dans un contexte de crise économique, Louis XIV ne tient pas compte des prérogatives des Etats de Bretagne et impose douze nouvelles taxes entre 1664 et 1675. Les guerres et les châteaux du roi coûtent chers et affament la population qui se révolte à l'annonce de nouveaux impôts sur le papier timbré et l'étain. La révolte du papier timbré, démarrée dans les villes de France, gagne et s'amplifie dans les campagnes bretonnes. Un siècle avant la révolution de 1789 des codes paysans (cahiers de doléances) sont rédigés. Ils revendiquent des droits à l'égalité. On en parle jusqu'en Hollande et en Angleterre....

Le roi Louis XIV et Colbert

Pour de nombreux historiens (dont Boris Porchnev et Alain Croix) la révolte de 1675 annonce la révolution de 1789.



Le bonnet rouge est le signe de ralliement des insurgés du centre ouest de la Bretagne (Poher) où Sébastien Le Balp lève une armée bretonne de 6 000 hommes. 30 000 autres volontaires bretons le suivent également sans armes. Il organise la révolte, détruit les papiers timbrés et s'attaque aux symboles des différentes formes d'oppressions fiscales et seigneuriales.

Il est tué en septembre 1675 par le marquis de Mont gaillard. Privée de son chef, la révolte se désagrège rapidement. Le duc de Chaulnes, représentant du roi, entame alors un tour de Bretagne avec l'armée. Une dizaine de nobles ont été tués et des châteaux brûlés. L'armée du roi torture et tue plus de 3000 hommes, femmes et enfants (d'autres sont envoyés aux galères). A Rennes un faubourg est rasé avec interdiction, sous peine de mort, de porter secours aux sans abris. Enfin la Bretagne devra verser mie contribution colossale au trésor de guerre et renoncer à sa "liberté Armorique"...

<http://www.revolte-papier-timbre.com/histoire/index.html>

b. La période où le répertoire d'action collective suit un modèle national-autonome (1850-1980).

Après la révolution industrielle.

Les mouvements sociaux se déroulent davantage sur le plan national, les revendications sont présentées à l'échelle de la nation,

Utilisation de l'espace public pour avoir plus de portée médiatique (rue, médias) + Lieux symboliques du pouvoir politique national : manifestations de la République à la Nation à Paris ou marche sur les champs Elysées jusqu'à l'arc de Triomphe...

Les mouvements sociaux sont mis en œuvre par des organisations dont c'est le but principal (et non plus des communautés) : syndicats, associations, groupes d'intérêt ...

Les revendications s'expriment clairement sous la forme d'un programme (elles sont donc rationalisées)

L'action est donc autonomisée, et utilise des moyens originaux qui lui sont propres (grève, pétitions, etc.).

La protestation est alors de plus en plus ritualisée et moins violente. La violence n'est plus que résiduelle (échauffourées avec la police en fin de manifestation...)

2. Comment expliquer cette évolution ?

Cette évolution des répertoires de l'action politique est analysée par Tilly comme une réaction à trois changements structurels au 19ème siècle :

- **La révolution industrielle** (et le développement du salariat et la concentration du capital qui l'accompagnent)
- **l'extension et la centralisation** de l'Etat
- **Démocratisation de la société** : développement de la **participation politique démocratique**

Le conflit politique est pacifié par l'extension du droit de vote + institutionnalisation du conflit car ces groupes intermédiaires sont considérés comme légitimes (les « partenaires sociaux »), les règles du conflit sont codifiées par la loi (la grève est devenue peu à peu constitutionnelle, la manifestation est autorisée...) et les objets du conflit portent sur l'instauration de nouvelles règles.

Entre ces deux périodes, le répertoire de l'action collective est donc entièrement restructuré. Des formes d'action collective sont institutionnalisées, comme la grève, qui est autorisée en France en 1864. La contrepartie de cette reconnaissance légale d'une action non conventionnelle est qu'elle doit désormais s'inscrire dans des cadres précis que les syndicats eux-mêmes doivent faire respecter s'ils veulent être reconnus comme des partenaires de négociation légitimes par les autorités (la grève doit être collective et concertée, les destructions de matériel sont prohibées, etc.).

On peut s'interroger sur l'apparition d'un **répertoire d'action politique de 3ème génération** depuis les années 1980 (qui ne fait toutefois pas disparaître le répertoire national autonome).

Le changement d'un répertoire à un autre n'est pas un événement brutal et datable, mais un processus lent lié aux transformations économiques, sociales, politiques. L'invention de nouveaux modes d'action s'accompagne de la survivance ou de la résurgence d'anciens registres protestataires et de phénomènes d'hybridation. Ils ne se substituent pas intégralement les uns aux autres.

B/ Quelle évolution actuelle des répertoires d'action politique ? (3^{ème} colonne du doc 4 p 75)

1. Le modèle transnational -solidariste

Depuis les années 1980 et la montée en puissance des nouveaux mouvements sociaux, il semble que le répertoire d'action collective change à nouveau.

Le politologue Erik Neveu le définit, dans la lignée de Tilly, comme un nouveau modèle, "**transnational-solidariste**".

Ce répertoire « transnational-solidariste » est le fruit d'une société post-industrielle qui favorise la mondialisation économique, la mondialisation de l'information et des réseaux sociaux ainsi que la montée de l'individualisme.

Les caractéristiques de ce nouveau répertoire d'actions :

→ L'apparition d'une **dimension internationale des actions**, à l'exemple du mouvement altermondialiste, censé unir les peuples du monde, ou des actions de Greenpeace.

Le lieu des actions politiques a eu tendance à s'élargir, du local au national puis aujourd'hui parfois international.

→ **De nouvelles formes d'organisations**

L'action collective est souvent organisée **de manière réticulaire (en réseau) plutôt que de manière hiérarchique**.

Le mode d'organisation des mouvements a changé, passage de mouvements plus ou moins spontanés encadrés par des notables à des mouvements (manifestations) institutionnalisés, reconnus, portés par des organisations autonomes (syndicats, associations).

→ **Autonomisation des militants** qui sont plus réticents à la délégation du pouvoir au sein des organisations auxquels ils appartiennent. Il y a une défiance vis-à-vis de la démocratie représentative (désyndicalisation, baisse du militantisme).

De nouveaux processus de démocratie interne sont aussi mis en place, et il y a une exigence de transparence de plus en plus forte.

→ **Une démarche innovante** : actions festives, désobéissance civile, cyberactivisme, contre-sommets,..... recours à des moyens de protestation plus ou moins spectaculaires. Il s'agit de la mobilisation des émotions du public (mise en scène destinée aux médias dans le but d'interpeller l'opinion publique).

Les moyens de faire entendre ses revendications se sont élargis soit par l'accès aux nouvelles technologies (médiatisation, internet) soit par de nouvelles formes de contestation fondées sur l'expertise ou la délibération (forums) pour ce qui concerne les répertoires d'action les plus récents.

Le recours à des formes violentes d'action collective a marqué un recul au cours des siècles passés même si le recours parfois à des séquestrations ou occupations illégales montrent que ce répertoire n'a pas complètement disparu.

→ **recours à l'expertise et au droit** comme moyen d'action (expertise juridique, scientifique afin de rationaliser la protestation)

Ce qui s'explique par...

- l'essor des nouveaux mouvements sociaux
- un intérêt paradoxal croissant pour la politique
- un déclin de la démocratie représentative au profit du modèle de démocratie participative
- un accroissement de la conflictualité de la société qui trouverait son origine dans l'accentuation des inégalités

Faire le bilan p 75

Document 3 p 75

Q1/ Qu'est-ce que la mouvance altermondialiste ?

Nébuleuse protestataire formée d'une multitude d'associations, mouvements et ONG organisés en réseaux internationaux (Forum social mondial). Face à la mondialisation néolibérale, elle revendique un autre modèle de développement, maîtrisé et solidaire, fondé sur certaines valeurs : démocratie, service public, justice mondiale, environnement, droits fondamentaux, critique des marchés financiers...

Q2/ Donnez un exemple d'acte de désobéissance civile ?

Démontage du McDonald's de Millau (1999), fauchage d'OGM, détournement de publicités, installation de campements dans les rues et réquisitions d'immeubles (DAL, Don Quichotte), hébergement de sans-papiers, célébration de « mariages gays » illégaux, raids contre des hypermarchés vendant des produits OGM... sont des actes de désobéissance civile.

Q3/ Expliquez la phrase soulignée.

Du fait d'un rapprochement des causes défendues par les différents mouvements altermondialistes, les protestataires vont plutôt s'engager dans telle organisation en fonction du type de militantisme proposé (contre-expert, d'action...) et des répertoires d'action qu'elle privilégie. Causes proches mais mode d'action différent.

Q4/ répondez à la question posée par le titre du document.

À l'exception du cyberactivisme, le mouvement altermondialiste ne rénoverait pas le répertoire d'actions protestataire mais en utiliserait toute la palette (du lobbying à la désobéissance civile) en raison de sa dimension multi-organisationnelle.

Document 2 p74

Q1/Interprétation de l'injonction.

Ce slogan encourage la création de médias alternatifs au service de la contestation. Il prône l'avènement d'une culture participative et créative, où les citoyens deviendraient leurs propres médias

Q2/Qu'est-ce qu'un cyberactivisme et quels modes d'action utilise-t-il ?

Cyberactiviste : militant qui utilise Internet comme outil de protestation et s'appuie sur un répertoire d'actions spécifique : hacking, médias alternatifs, diffusion de vidéos, blogs, réseaux militants mondiaux, organisation de mobilisations (flashmobs, happenings, journées mondiales d'action, boycotts...), pétitions électroniques, campagnes de mailing, détournement parodique

Q3/ Expliquez la phrase soulignée.

En vingt ans, le cybermilitantisme a fortement élargi son champ. Années 1990 : guérilla numérique (hackers), naissance d'un réseau militant interconnecté à l'échelle mondiale... Années 2000 : création d'un espace de participation élargi, de dispositifs de prise de parole auto-organisés, interactifs (web 2.0 : blogosphère, réseaux sociaux), production coopérative d'informations et partage de contenus facilités, mobilisations mondiales ou décentralisées et réactives

Q4/Trouvez d'autres exemples.

Rôle d'Internet dans les mobilisations de Seattle, Porto Alegre ou Gênes. Utilisation de Twitter et You Tube par les mouvements d'opposition iraniens (2009). Rôle joué par les TIC et les réseaux sociaux dans la mobilisation des indignados, les révolutions égyptienne et tunisienne. Organisation d'événements mondiaux : Earth Hour, Debout et agissez... printemps arabe fin 2010-2011

L'utilisation d'internet tend à élargir le répertoire d'action politique des individus. Que ce soit dans une démarche de participation civique (trouver des informations, donner son point de vue) ou de protestation collective (pétition en ligne ou appel à manifestation sur Facebook dans les révolutions arabes). Internet permet de renforcer les possibilités de participation. Toutefois, l'impact de son utilisation ne doit pas être sur-estimée, le passage par le net est aussi dépendant de l'existence d'actions de protestation réelles dont la toile se fait le relais (ex. tabassage lors d'une manifestation retransmise sur youtube).

2. Aujourd'hui, les répertoires de l'action politique sont soumis à la conjoncture à court terme

Les différents répertoires d'action politique coexistent aujourd'hui, et les groupes sociaux mobilisés recourent aux différentes composantes de ces répertoires en fonction de leurs **ressources** (nombres, expertises, recours au scandale...) et de la **conjoncture politique**.

En effet le répertoire d'action va changer selon la conjoncture sociale et l'évolution des mœurs.

Le mouvement féministe dans les années 70 marque une évolution du répertoire d'actions à la fois par ses modes d'action et par la nature de ses revendications tournées vers des valeurs et non des aspects matériels. Les moyens d'action sont inédits (médiatisation du procès d'un avortement, déclaration publique d'avortement de personnalités, gerbe sur la tombe du soldat inconnu) afin de contester la domination masculine dans une société que les revendications de mai 68 avaient fragilisée. Le mouvement féministe a fait partie des 'nouveaux mouvements sociaux' marquant l'entrée de revendications culturelles (les droits) et non plus seulement économique dans le domaine politique.

Document « Manifeste des 343 femmes ayant déclaré avoir avorté »

Le choix des actions politiques va être influencé par la conjoncture politique.

Suivant le contexte politique (gouvernement de droite ou de gauche) et suivant les enjeux du moment, les citoyens auront recours plus souvent à des manifestations dans un contexte où ils ne sont pas majoritaires à l'Assemblée.

Ex. des manifestations anti-mariage pour tous sous un gouvernement socialiste.

Ex. des manifestations contre la réforme des retraites sous un gouvernement de droite.

Il ne s'agit toutefois pas d'une évolution du répertoire d'actions politiques mais du choix opéré parmi le répertoire d'actions.

Document 5 « Un engagement pragmatique »

Par-delà l'éclatement des pratiques militantes, un ressort de l'action semble constituer une caractéristique commune : la visée pragmatique de l'engagement, autrement dit le besoin des militants d'apprécier les effets concrets de leur action. [...] L'efficacité de l'action, orientée par des objectifs délimités, précis et atteignables, la recherche de résultats "ici et maintenant" semblent s'imposer comme une donnée majeure. Les occupations d'immeubles par les militants du DAL (Droit au logement) pour accueillir des "mal-logés" ou le blocage d'un convoi de déchets nucléaires par les activistes de Greenpeace s'imposent comme des interventions relevant de l'immédiateté. Pourtant, simultanément, elles signalent un problème plus général. [...] Changer l'ordre des choses reste la visée de l'immense majorité des gens qui militent. Revendiquée par ces derniers eux-mêmes, la recherche de résultats ne signifie pas la disparition de toute vision utopique. [...] L'action de militer est aujourd'hui pensée non seulement comme un moyen d'apporter en situation une réponse immédiate, même provisoire, aux problèmes considérés, mais aussi comme l'occasion de les rendre publics et, simultanément, de faire exister socialement les acteurs qui en sont porteurs, de rendre visible la nécessité d'une prise en charge politique tout autant que d'accorder droit de cité à certains qui n'ont pas de voix dans l'espace politique.

Jacques Ion, Spyros Frangiadakis, Pascal Viot, *Militer aujourd'hui*, Editions Autrement, 2005.

Q1 : Pourquoi l'engagement est-il devenu plus "pragmatique" ?

L'engagement est devenu pragmatique car les représentations de ce dernier ont évolué. Plus précisément ont évolué :

- le rapport à l'action : on recherche davantage l'action concrète, de proximité et efficace. Les objectifs sont plus délimités, précis et atteignables. On exige un résultat concret où l'on puisse reconnaître son apport personnel.

- le rapport au temps : on s'engage "ici et maintenant" (remise en cause des "grands récits" propres aux grandes idéologies). Plutôt que les "lendemains qui chantent", on s'implique immédiatement et concrètement, à court terme.

Q2 : Est-ce pour autant le signe d'une dépolitisation du militantisme ?

L'engagement pragmatique n'est pas pour autant synonyme de dépolitisation. Les implications locales et concrètes sont toujours reliés à des problèmes politiques d'ordre plus général. Cf le slogan altermondialiste : "Penser global, Agir local".

Conclusion :

Conclure à une crise de la participation politique semble difficile. On assiste plutôt à une transformation profonde des formes d'action collective pour pallier les insuffisances du système représentatif dans la démocratie française.

Plus autonomes, plus libres de leur choix et de leur engagement, les citoyens adhèreraient à ces formes alternatives d'engagement politique. Aussi il ne s'agit pas d'une dépolitisation des citoyens français mais d'une transformation de la participation politique, comme de l'ensemble des formes d'actions collectives.